

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA NARBONNAISE**  
-----

Département  
DE L'AUDE

Séance ordinaire du 21 Novembre deux mille huit

Sous la présidence de M. Jacques BASCOU

N°C-87/2008

Présents ou représentés : M. Georges ABBAMONTE, M. Raymond AGRAZ, M. Didier ALDEBERT, M. Paul ALDEBERT, M. Rémy ALINGRIN, M. Jean-Marie ASSENS, M. Henri AZEMA, M. Jacques BAILLAT, M. Jacques BASCOU, M. Jean-Pierre BASTELICA, Mme Marie BAT, Mme Béangère BATTISTELLA, M. Youssef BOUNOUA, M. Didier BOUSQUET, Mme Marie-Antoinette BOUSQUET, M. Denis CABOULET, Mme Elyette CABROL, Mme Marie-Claude CANET, Mme Nicole CATHALA, M. Didier CODORNIU, M. Gérard CRIBAILLET, M. Christian DURAND, Mme Marie-Claude EGLESSIES, M. Jean FABRE, M. Patrick FRANÇOIS, M. Gérard FRATICOLA, M. Pierre GALINIER, Mme Murielle GANCIA-RAYMOND, M. Bernard GEA, M. Jean-Yves GLÉMÉE, M. Serge GUIGUE, Mme Alice GUITTARD, Mme Isabelle HERPE, Mme Anne-Marie JOURDET, M. Gérard KERFYSER, M. Aimé LAFFON, M. Tristan LAMY, M. Olivier LAPEYRE, M. Paul LIGNERES, M. Robert LOIS, M. Roger LOPEZ, Mme Monique MACPHAIL, M. Guy MARSOTTO, Mme Hélène MARTINEZ, M. Jean-Michel MENAGER, Mme Martine MIR, M. Louis MOLVEAU, Mme Christiane MONNIER, M. Marcel NERIN, Mme Nadine OLIVIER, M. José PERERA, M. Gilbert PLA, M. Jacques POCIELLO, M. Jean-François ROUSSOULY, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, Mme Janny SAMPERE, M. Jean-Paul SCHEMBRI, M. Richard SEVCIK, M. Guy SIË, Mme Zorha TEGGOUR, Mme Magali VERGNES, M. Alain VIALADE,.

Excusés : Mme Lucia COSTA, Mme Marie-Hélène FABRE, M. Michel FARNOLE, M. Jean-Michel FESTE, Mme Aurélie ORRIT, M. Marc ORTIZ, Mme Sabine PEYROUSEL, Mme Hélène SANDRAGNE, M. Jean-Michel VILA.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle HERPE

**OBJET** : POLITIQUE DE LA VILLE – Signature de la Convention 2007-2013 avec l'Etat et la Communauté D'Agglomération BEZIERS MEDITERRANEE relative au projet FEDER « Développement Urbain »

Le programme régional «Développement Urbain» s'inscrit dans les Orientations Stratégiques Communautaires (OSC) qui accordent une attention particulière aux zones urbaines sensibles afin de parvenir à un développement équilibré des régions et dans les objectifs de la Stratégie de Lisbonne.

La Communication de la Commission Européenne du 13 juillet 2006 sur «La politique de Cohésion et des villes : la contribution des villes et des agglomérations à la croissance et à l'emploi au sein des régions» amplifie et complète ces orientations.

L'article 8 du règlement relatif au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) indique : «le FEDER peut, s'il y a lieu, soutenir le développement de stratégies participatives, intégrées et durables pour faire face à la forte concentration de problèmes économiques, environnementaux et sociaux dans les zones urbaines. Ces stratégies favorisent un développement urbain durable par le biais d'actions telles que le renforcement de la croissance économique, la réhabilitation de l'environnement physique, la reconversion des friches industrielles, la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, les actions stimulant l'esprit d'entreprise, l'emploi local et le développement communautaire et la fourniture de services à la population, compte tenu de l'évolution des structures démographiques.»

En Languedoc-Roussillon, l'objectif assigné à la mesure 4 de l'Axe 3 du Programme Opérationnel FEDER reprend les termes du Cadre de Référence Stratégique National : «favoriser la régénération des quartiers souffrant de problèmes économiques, sociaux et environnementaux, en soutenant des opérations visant l'inclusion économique et sociale en cohérence avec le développement global de l'aire urbaine».

Ces stratégies ne viseront pas à financer directement les opérations lourdes d'aménagement, mais à favoriser la réintégration dans la ville et l'inclusion sociale des habitants des quartiers confrontés à ces problèmes, en cohérence avec le développement global de l'aire urbaine, en y favorisant la création d'activité, d'emplois et de richesse.

L'appel à projet a été lancé par le Préfet de région en novembre 2007. Il concerne les communautés d'agglomérations bénéficiant de quartiers classés au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

L'objectif assigné est de favoriser l'émergence de projets visant à relier la revitalisation des quartiers les plus en difficulté à la dynamique de développement de la région, les projets urbains proposés devant s'appuyer sur les quatre piliers suivants :

- une complémentarité effective des différentes politiques et aides publiques sur un territoire adapté au projet par un décloisonnement des politiques sectorielles,
- une démarche innovante intégrant la participation de la population à la mise en œuvre des projets,
- une articulation dans la conception et la mise en œuvre des actions prenant en compte tous les aspects du développement,
- la pertinence en terme de stratégie et de résultats, afin que le développement puisse être à terme porté par le seul territoire.

Au terme de différentes phases de travail et de présélection, le dossier déposé conjointement par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise fait partie des trois dossiers retenus.

Chacun des dossiers bénéficie pour la durée de la programmation européenne, d'une enveloppe financière de l'ordre de 5 millions d'euros de FEDER, le taux de cofinancement du FEDER maximum étant fixé à 45 % du coût total éligible.

La présente convention a pour objectif de :

- de formaliser le partenariat entre les deux agglomérations ;
- de préciser le contexte général du territoire du projet ;
- de valider un projet de territoire, intégré et participatif et de fixer les priorités d'intervention ;
- d'identifier les projets retenus, en privilégiant ceux répondant aux objectifs des stratégies de Lisbonne et de Göteborg ;
- de préciser les modalités de gestion, d'animation et d'évaluation du projet ;
- de présenter les éléments opérationnels indicatifs : financement, calendrier, gouvernance...

Trois axes d'intervention prioritaires et un axe transversal ont été retenus et déclinés en actions concrètes, portées par les territoires :

• **Axe 1 : L'accessibilité, un facteur de mobilité et d'intégration des quartiers**

Accessibilité pour tous les publics des quartiers et des zones d'emploi en transport en commun et réseaux cyclables ; développement de l'usage des TIC

- **Axe 2 : Le développement économique, un levier pour dynamique territoriale et l'emploi**

Création et mise en réseau d'équipements visant à favoriser l'émergence de projet, la création d'entreprise et l'emploi (Couveuse, pépinières d'entreprises, Boulevard de l'artisanat... ; animation des pépinières) ; Valorisation des outils et démarches de développement durable auprès des entreprises ; Prise en compte du poids de la saisonnalité des activités économiques locales par la mise en œuvre d'actions visant à la création d'emploi et à la professionnalisation.

- **Axe 3 : Le développement durable, un accompagnement maîtrisé du développement et une amélioration du cadre de vie**

Mise en œuvre d'outils et d'action de préservation, de mise en valeur de l'environnement et de sensibilisation au développement durable à destination des habitants (création de jardins familiaux, d'une « Maison de l'Environnement »...)

- **Axe 4 transversal : La gouvernance et l'animation au service d'un projet intégré de territoire**

Animation de l'appel à projet et assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le suivi et l'évaluation; mise en place d'outils d'animation territoriale.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la présente convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **Le Conseil adopte à l'unanimité**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

**Le Président,**

**Jacques BASCOU**

Délibération certifiée  
exécutoire compte  
tenu de sa réception  
en Sous-Préfecture

le :

et de sa publication

le :